

14 avril 2020



COMMUNIQUÉ DE JEAN-NOËL CARPENTIER, MAIRE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Aide financière pour les familles ayant des enfants inscrits à la cantine

Avec la crise sanitaire, de nombreuses familles subissent des pertes de revenus. Par solidarité, la Municipalité a déjà engagé plusieurs mesures envers les personnes les plus fragiles et notamment les seniors.

Depuis la suspension de la restauration scolaire, beaucoup de familles subissent un surcoût qui, souvent, s'ajoute à une perte de revenu due au chômage partiel et/ou à une baisse d'activité.

Aussi, la municipalité a décidé d'attribuer une aide aux familles ayant des enfants scolarisés en élémentaire et maternelle et inscrits à la cantine. Ainsi, pour les familles des quotients A, B, C, D, E et F (représentant 1 903 familles) une aide de 100€ sera accordée pour le premier enfant et de 50€ pour les suivants. Elle sera versée sous forme de bons alimentaires à retirer en mairie. Chaque famille recevra un e-mail lui indiquant la date à laquelle elle pourra retirer son bon.

Les familles des quotients plus élevés G, H, I et J (représentant 234 familles) qui rencontreraient des difficultés financières passagères, peuvent, bien entendu, contacter les services sociaux de la commune.

Ces aides nouvelles représentent 150 000 €. Elles s'ajoutent à celles déjà mises en place par le CCAS. Elles sont possibles, car la ville en a les moyens et qu'une partie des dépenses de restauration scolaire initialement prévues est aujourd'hui suspendue.

Nous espérons tous que, une fois le pays sorti de l'épidémie, une reprise économique sera possible rapidement.